

L'UNSA POLICE ÉCOUTÉ !

L'UNSA POLICE ENTENDU !

Modification de la **Scolarité GPX**

UNE VICTOIRE POUR L'UNSA POLICE !

Depuis des mois nous réclamions
une modification de la scolarité, l'arrêt de la différenciation, plus
de simulations, plus de TSI...

Le 28 octobre dernier **nous saisissons une nouvelle fois le DGPN**
et demandons le maintien des stages en alternance et le retour à
une formation professionnalisante.

Dès la 237ème promotion,
la scolarité initiale aura un nouveau visage...

- **Séquence A:** 5 mois
- **Séquence B:** 1 mois d'alternance
- **Séquence C:** 2 mois et demi avec la cérémonie de sortie
- **Séquence D:** 2 mois de stage dans le service d'affectation
- Augmentation de la matière TSI, suppression de certains contenus...

ENFIN LE RETOUR A UNE FORMATION PROFESSIONNELLE !

Plus d'informations auprès du secteur formation !

UNSA POLICE À VOS CÔTÉS DÈS VOTRE SCOLARITÉ !



UNSA POLICE

Affilié à

L'Union Nationale des Syndicats Autonomes
25 rue des tanneries 75013 PARIS

Email : police@unsa.org - Site : <http://police.unsa.org>

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax : fax@unsapolice.com

Référence : PC-SG/SEC2015-190

Paris, le mercredi 28 octobre 2015

Monsieur Jean-Marc FALCONE
Directeur Général de la Police Nationale
Place Beauvau
75008 PARIS

Monsieur le Directeur,

Une nouvelle fois, un raccourcissement de la scolarité des gardiens de la paix pour les 236ème et 237ème promotions est actuellement à l'étude, avec comme pour les 233ème et 234ème promotions, une inversion des séquences B et C.

Si nous avons conscience de la nécessité de renforcer au plus vite les services actifs et notamment ceux de la plaque parisienne, cela ne peut se faire au détriment de la professionnalisation de la formation des gardiens de la paix.

En outre, si ce raccourcissement a pour but d'affecter des stagiaires sur des postes, non offerts à la mutation, en province, il va de soi que nous ne pouvons que nous élever contre cette pratique.

L'évaluation récente des 229ème, 230ème et 232ème promotions a mis en exergue de nombreux problèmes sur la scolarité initiale, et notamment la trop courte durée du stage pour mettre en pratique les apprentissages et ainsi adapter les comportements en intervention. L'UNSA POLICE s'interroge donc sur la nécessité d'une telle évaluation si ce qu'il en ressort n'est pas pris en compte dans la réduction de la scolarité que vous souhaitez pour ces promotions.

En effet, si réduction il doit y avoir, cela ne peut se faire au détriment de ce stage, essentiel dans la construction de l'expérience professionnelle, ce que démontre d'ailleurs plusieurs recherches menées par des universitaires.

A l'heure où plusieurs partenariats sont en cours entre la Sous-Direction de la Formation et du Développement des Compétences et des établissements de recherche pour optimiser la formation et notamment la scolarité initiale des gardiens de la paix, l'UNSA POLICE s'interroge sur la nécessité de telles recherches, coûteuses, si elles ne sont pas prise en compte dans l'adaptation de la scolarité aux besoins opérationnels.

Monsieur le Ministre, l'UNSA POLICE souhaite que si réduction de scolarité il doit y avoir, elle soit pensée à moyen terme avec une réelle réflexion sur l'élagage des contenus non essentiels à des gardiens de la paix primo affectés, et non pas en l'amputant d'un stage pratique essentiel à la professionnalisation de ces jeunes collègues et plus particulièrement pour les externes qui n'ont eu aucun contact avec le monde policier avant leur incorporation. Il en va non seulement de la sécurité de ces jeunes collègues, mais aussi de leur appréhension de leur métier et de votre volonté de rapprocher la police et la population, qui était, nous vous le rappelons, un axe majeur des Assises de la Formation.

Dans l'attente, je vous pris de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Cordialement

Philippe CAPON

Secrétaire Général